

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
<b>A</b>					
Articles en laine filée (voir laines et lainages).....	15	7½ c. p. lb. et 20 p. cent.	ou qui en sont citoyens et qui n'exercent aucune autre industrie ou profession.....	31	Exempt.
Articles importés par ou pour le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, ou par ou pour le Sénat ou la Chambre des Communes, y compris les articles suivants, quand ils seront importés par le dit gouvernement ou par aucun de ses départements pour l'usage de la milice du Canada: Armes, habillements militaires, instruments pour corps de musique militaire, munitions et matériel de guerre. Les articles suivants, lorsqu'ils sont importés pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir: Armes, uniformes militaires ou de marine, instruments pour corps de musique, munitionset matériel de guerre.....	31	Exempt.	Articles pour teindre ou tanner, à l'état naturel, N. A. S.....	14	"
Articles plaqués.....	27	30 p. cent.	Asbeste, autrement qu'à l'état naturel et tout article fabriqué avec ce produit.	28	25 p. cent.
Articles pour l'usage de l'armée et de la marine, savoir: Armes, uniformes militaires ou de marine, instruments pour corps de musique, munitions et matériel de guerre.....	31	Exempt.	Asphalte.....	3	"
Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent,	31	Exempt.	Arsenic.....	14	"
			Atocas, O. C.....	21	"
			Auvents.....	19	25 p. cent.
			Avoine.....	21	10c. p. minot
			Avoine, farine d'.....	21	½ c. p. lb.
			<b>B</b>		
			Babbitt, métal de.....	28	2c. p. lb.
			Bagage des voyageurs suivant les règlements prescrits par le ministre des Douanes.....	31	Exempt.
			Baguettes (tables ou jeux de) avec queues et billes.....	31	35 p. cent.
			Baguettes de fer de Suède, laminé, pour clous, de moins d'un demi-pouce de diamètre, pour la fabrication des clous à fers à cheval.....	28	20 p. cent.
			Baguettes rondes en acier de moins d'un demi-pouce de diamètre ou de moins d'un demi-pouce carré, lorsqu'elles sont importées par des fabricants de serrures ou de poignées, ou par des couteliers, pour être employées exclusivement à ces fins dans leurs propres manufactures....	28	Exempt